



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 30f /2026/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026 A 09H00
AU CENTRE CULTUREL DE CAYENNE « L'ENCRE », ROUTE DE MONTABO A CAYENNE.

PORTANT ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procuration : 3

Nombre de Conseillers Présents : 52
Date de convocation : 25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 avril à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), s'est réuni sous la présidence de Madame la Présidente Sandra TROCHIMARA au centre culturel de cayenne "L'ENCRE"

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON – Malika ADELSON – Marc AGESILAS – Dean-Nick ALLEN – Joel ALLEN - Jean Marc AMBROISE – Marc Olivier ANATOLE – Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Joseph BELBRUN - Marie Sylvie BENOIT – Dominique BERTONI – Manoushka BOURDON METELLA – Daniel CASTOR – Jean Philippe CHAMBRIER – Kenny CHENG-TUNG – Liser CLIFFORD – Yari-Bernard CONTOUT – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Delphine DENIZOT - Corinne DIMANCHE – Darling DUFORT - Marie-Antoinette DUPUY – Christian FAUBERT- Serge FELIX – Eline GRAND-EMILE – Jemêtree GUARD – Laura HIDAIR LOUIS – Sandrine JACQUES – Farah KHAN GRISET – Patrick LABEAU – Jean LAQUITAINE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK CINCINAT – Ismaël NEMOR – Jean-Michel NICOLAS – Marthe PANELLE KARAM – Hélène PAUL – Rose Marie PIRIS VILHENA – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Dorothy RIBAL – David RICHE – Erick Filipe SAHA – Fabiola SAINT HILAIRE – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodor TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Thierry ELIBOX donne procuration à Kenny CHEN-TUNG – Soebriena AMOIDA donne procuration à Monique AZER – Olivier KONG donne procuration à Hélène SERVIUS.

ÉTAIENT ABSENTS : Emmanuel PRINCE– Soebriena AMOIDA – Thierry ELIBOX – Olivier KONG

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	55
NOMBRE DE VOTE	55
NOMBRE DE BLANC	0

55 POUR	<p>Gilles ADELSON – Malika ADELSON – Marc AGESILAS – Dean-Nick ALLEN – Joël ALLEN - Jean Marc AMBROISE – Marc Olivier ANATOLE – Monique AZER – Joseph BELBRUN – Julner BELIZAIRE – Marie Sylvie BENOIT – Dominique BERTONI – Manoushka BOURDON METELLA – Daniel CASTOR – Jean Philippe CHAMBRIER – Kenny CHENG-TUNG – Liser CLIFFORD – Yari-Bernard CONTOUT – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE – Darling DUFORT – Marie-Antoinette DUPUY – Christian FAUBERT – Serge FELIX – Eline GRAND-EMILE – Jemêtree GUARD – Laura HIDAIR LOUIS – Sandrine JACQUES – Farah KHAN GRISET – Olivier KONG – Patrick LABEAU – Jean LAQUITAINE – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK CINCINAT – Ismaël NEMOR – Jean Michel NICOLAS – Marthe PANELLE KARAM – Hélène PAUL – Rose Marie PIRIS VILHENA – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Dorothy RIBAL – David RICHE – Erick Filipe SAHA – Fabiola SAINT HILAIRE – Héléne SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodor TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR</p> <p>Thierry ELIBOX donne procuration à Kenny CHEN-TUNG – Delphine DENIZOT donne procuration à Liser CLIFFORD – Soebriena AMOIDA donne procuration à Monique AZER</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2143-3 applicable aux EPCI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2025-10-24-00012 en date du 24 octobre 2025 portant nombre et répartition des sièges entre les communes membres de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) ;

Vu l'élection de Mme Sandra TROCHIMARA à la présidence de la Communauté d'agglomération du Centre littoral (CACL) le 10 avril 2026 ;

Vu l'élection des dix Vice-Présidents et des quatre conseillers communautaires membres du Bureau, constituant avec la Présidente 15 membres du Bureau ;

Vu le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin.

Considérant le Rapport N°30a/2026/CACL de la Présidente de la CACL sur la désignation des conseillers en commissions obligatoires ;

Entendu qu'à la suite du renouvellement du Conseil communautaire, l'assemblée délibérante doit constituer les commissions obligatoires ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées (CIAPH) annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'outre la Présidente ou son représentant, la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées (CIAPH), est composée de 6 membres élus ;

Considérant que la CACL regroupe plus de 5000 habitants et s'est vu transférer la compétence « organisation de la mobilité » et « aménagement de l'espace » par ses communes membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat.

DÉCIDE que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :

- rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous

- représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap

- promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission

DÉCIDE d'autoriser la Présidente de la CACL d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de la représenter à la présidence de la Commission.

DÉCIDE de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées :

- Membres :

Mme Rose- Marie PIRIS VILHENA
Mme Manouschka BOURDON METELLA
Mme Darling DUFOUR
M. David RICHE
Mme Yolande MILZINK CINCINNAT
M. Patrick LABEAU

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane sis 7 rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Cayenne, en séance publique,
Le VENDREDI 10 AVRIL 2026

Ont signé au registre des délibérations les
membres présents

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Sandra TROCHIMARA

